

Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le sept décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BRIAUD Audrey, Mme BUTON Sandra, M. CHABOT Thierry, Mme CHARIE Stella, Mme DAHAI Laurence, M. FERRÉ Hervé, Mme GÉNÉRO Françoise, M. GOURAUD Éric, M. GUIET Cyrille, M. GUIONNET Anthony, M. JÉHU Gérard, Monsieur JUSTIN Jean-Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick.

Excusés : Mme BELOTEAU Marie (pouvoir à Éric GOURAUD) Mme FERRÉ Dolorès (suppléante), M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : 07 décembre 2022

Monsieur Jean-Gérard JUSTIN a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 novembre 2022
- 2) Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 3) Convention partenariale pour le financement de l'accueil de loisirs « Les Arlequins » de Moutiers-les-Mauxfaits
- 4) Avenants concernant le marché de travaux des vestiaires du stade de football
- 5) Avenant concernant la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du secteur école / rue du Choselier
- 6) Choix de la maîtrise d'œuvre pour la pose d'un réseau d'eaux pluviales rue du Château d'Eau
- 7) Choix de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la route des Gîtes et les lotissements de La Dorinière / Le Champ du Moulin et Les Martements
- 8) Tarifs municipaux 2023
- 9) Tarification des interventions concernant l'élagage et le passage du lamier dans le cadre du déploiement de la fibre optique
- 10) Tarifs locatifs communaux 2023
- 11) Décision modificative n°3 – Budget Commune
- 12) Décision modificative n°2 – Budget Transport Scolaire
- 13) Avis sur la consultation du public relative à l'installation d'une unité de méthanisation sur la commune de Sainte-Flaive-des-Loups
- 14) Convention d'occupation temporaire du domaine communal avec ENEDIS
- 15) Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 novembre 2022

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2) Déclarations d'Intention d'Aliéner, droit de préemption (DIA)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie et demande aux élus de se prononcer :

- Parcelle 277 AC 114, rue du Choselier.
La commune n'entend pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.
- Parcelle 277 D 799, 25 rue du Château d'Eau (DIA reportée lors de la dernière séance du conseil municipal),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, à la majorité :

- 9 voix POUR la préemption du bien
- 6 voix CONTRE la préemption du bien

Approuve l'usage du droit de préemption pour le bien situé au 25 rue du Château d'Eau, cadastrée section D n°799, appartenant aux Consorts MISSONNIER, au prix de 50 000€ net vendeur comme indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 24 octobre 2022.

3) Convention partenariale pour le financement de l'accueil de loisirs « Les Arlequins » de Moutiers-les-Mauxfaits

Pour rappel, la commune de Moutiers-les-Mauxfaits propose de conclure une convention fixant la participation au financement de leur accueil de loisirs que des enfants de Saint-Vincent fréquentent. La convention est sur le même modèle que celle conclue avec la Boissière-des-Landes. Elle serait conclue pour 5 ans et sera un prérequis à l'accueil de tout enfant.

Le principe de la participation des collectivités s'établit ainsi : Dépenses réelles annuelles du service – (participation des familles + participation des caisses (MSA + CAF) + participation conseil départemental + convention d'objectifs CAF).

Les participations communales seront proratisées en fonction du pourcentage d'heures / enfant de chaque commune à partir des données de l'année N-1.

Monsieur le Maire expose les échanges qui ont eu lieu avec la commune de Moutiers-les-Mauxfaits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la proposition de convention en apportant les deux modifications suivantes :

- Article 12 : « Ladite convention est conclue pour une année, renouvelable par tacite reconduction, pour une durée maximale de 5 ans (...) » ;
- Article 11 : « (...) Toute nouvelle inscription sera soumise à l'approbation préalable du maire de la commune résidente ».

4) Avenants concernant le marché de travaux des vestiaires du stade de football

Pour rappel, les travaux de réhabilitation du terrain de football et de ses infrastructures ont fait l'objet d'un marché de travaux en 12 lots. Monsieur Jean-Gérard JUSTIN présente les nouveaux avenants nécessaires :

- Avenant n°02 : Lot 10 – électricité - BESSE
Plus-value : alimentation générale
Montant du marché avec avenant n°1 : 23 906.81 € HT
Nouveau montant : 24 201.24 € HT
Soit un avenant de + 294.43 € HT
- Avenant n°01 : Lot 11 – Plomberie/Sanitaires/Chauffage/Ventilation – TURQUAND
Plus-value : réparation alimentation arrosage
Montant initial du marché : 132 900 € HT
Nouveau montant : 133 216.80 € HT
Soit un avenant de + 316.80 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces avenants et autorise leur signature par Monsieur le Maire.

5) Avenant concernant la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du secteur école / rue du Choselier

La maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du secteur école / rue du Choselier a été attribuée à Côté Paysage. Le montant des honoraires est réparti sur deux phases :

- Phase 1 : Etude préliminaire et avant-projet chiffré pour un montant de 6 800.00 € HT
- Phase 2 : Maîtrise d'œuvre de réalisation pour un montant de 10 100 € HT – base de 5.05% sur une estimation prévisionnelle du coût des travaux 200 000.00 € HT.